

Formations chef d'entreprise aux conditions CESS - 2022

Note d'information aux candidats

JE N'AI PAS DE CESS, QUELLES DÉMARCHES ENTREPRENDRE ?

Le manque de diplôme ne doit pas entraver vos projets de formation et votre avenir professionnel. Dès lors, pour certaines formations, vous pouvez compléter un dossier d'admission au centre. En fonction de votre parcours personnel, il s'agit, soit de vérifier vos acquis d'expérience, soit de vous diriger vers un examen d'accès aux formations CESS qui évalue :

- votre **compréhension du français**, votre capacité à le comprendre, à appliquer les règles grammaticales et de conjugaison.
- vos **compétences en mathématiques** : résolutions de problème, calculs de pourcentages, règles de trois et règles de trois inverses, analyses de tableaux et de graphiques, estimations et conversions d'unités de mesure.
- vos **compétences en logique** : mises en situation et suites logiques.

QUELLES ÉTAPES SUIVRE ?

Étape 1	Présentez-vous au centre de formation ou consultez le site Internet www.efp-bxl.be pour savoir si, pour la formation que vous avez choisie, des dérogations au CESS sont possibles.
Étape 2	En fonction de votre parcours personnel, 2 situations sont possibles : soit votre parcours professionnel est soumis à vérification, soit vous pouvez présenter un "examen d'accès aux formations CESS".
Étape 3	Vous devez présenter un examen ? Prenez contact avec l'efp afin de vous inscrire à une session.
Étape 4	<p>Votre examen est soumis à correction.</p> <p>Soit vous avez réussi l'examen. Dans ce cas de figure, il vous faudra <u>confirmer votre inscription</u> à l'efp, dans la section choisie, au pôle qui vous concerne, muni du courrier attestant de votre réussite¹. Vous recevrez les horaires d'inscription. Cette décision favorable reste <u>valide</u> pour une durée illimitée pour les formations aux conditions CESS, dont vous trouverez la liste en page suivante. Le suivi des cours professionnels ou intégrés n'est possible, l'année académique en cours, que si vous êtes inscrit aux cours <u>avant</u> le 31 octobre.</p> <p>Soit vous avez échoué à l'examen. Dans cette configuration, vous ne pourrez pas entrer en formation CESS cette année. Vous avez néanmoins la possibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit d'opter pour une autre formation. Nous offrons un panel de formations dont les conditions d'admission ne sont pas le CESS, les pôles et les délégués à la tutelle pourront vous renseigner. • soit d'opter pour une formation en apprentissage (23 ans max). Un délégué à la tutelle pourra vous renseigner. • soit de présenter un nouveau dossier d'admission l'année académique suivante. • soit de rencontrer l'équipe d'Infor Jeunes en vue d'une réorientation.

Informations pratiques concernant l'examen d'accès aux formations CESS

- Pour réussir l'"examen d'accès aux formations CESS", il faut obtenir 50% dans chacun des 3 volets (français, mathématiques et logique) ET 60% au total des 3 volets.
- Vous disposerez de maximum 3h00 pour compléter le dossier d'admission (tests de français, de mathématiques et de logique).
- La calculatrice et le GSM sont interdits.

¹ Voir également les instructions relatives aux inscriptions (documents à fournir, paiement,...) au centre.

LISTE DES FORMATIONS CESS AUXQUELLES L'EXAMEN DONNE ACCÈS

- ✓ Agent de voyages
- ✓ Agent immobilier
- ✓ Candidat courtier d'assurances
- ✓ Community manager
- ✓ Conseiller Domotique et Smart Home
- ✓ Conseiller en commerce international
- ✓ Conseiller en gestion du personnel
- ✓ Conseiller en marketing digital
- ✓ Guide touristique
- ✓ Herboriste
- ✓ Opticien – monteur vendeur de lunettes
- ✓ Réceptionniste en hôtellerie
- ✓ Styliste-concepteur de mode
- ✓ Prothésiste dentaire
- ✓ Ventiliste